prise de conscience nationale des Palestiniens. Où qu'ils se trouvent, ils ont le sentiment d'appartenir à un même peuple. Cette identité s'est affirmé face à Israël, mais aussi face aux régimes arabes. L'incapacité de la dissidence à s'imposer dans l'OLP est la preuve que le retour à la situation d'avant 1967 est peu probable. Il n'y aura pas d'OLP unifiée sous la coupe d'un régime arabe.

Quel avenir alors pour l'OLP ? Il est difficile de répondre à cette question. L'OLP est certes ébranlée mais Yasser Arafat — qui seul aujourd'hui peut maintenir l'unité de son organisation - dispose encore de quelques atouts. D'abord la confiance de son peuple - en premier lieu, des palestiniens de Cisjordanie et de Gaza confiance qui s'est renforcée durant le siège de Tripoli. Les trois principales organisations — le Fath, le FPIP et le FDIP - sont aussi conscientes des risques que ferait peser sur l'avenir de leur peuple l'éclatement de l'OLP. Encore faudrait-il que "l'unité à tout prix" ne paralyse pas, une fois de plus, le leadership palestinien et ne l'empêche de prendre les initiatives politiques et diplomatiques adéquates. Le statut international de l'OLP n'a été mis en cause ni à la Ligue Arabe, ni à l'ONU, ni au Mouvement des Non-Alignés. Enfin, la grave crise que traverse la société israélienne est aussi un point d'appui pour l'action des Palestiniens.

Certes, la situation est rien moins que favorable à l'OLP. Dans un premier temps, il s'agira de préserver les acquis de quinze ans de luttes, en attendant une situation régionale et internationale plus favorable. C'est à la direction de l'OLP d'utiliser au mieux toutes ses cartes en tirant toutes les conséquences des événements de Beyrouth et de Tripoli.

Mais l'opinion internationale peut aussi peser d'un poids non négligeable. Le gouvernement français par ses initiatives propres, par son rôle au sein de la CEE, peut contribuer à ouvrir les perspectives politiques de règlement. C'est dans ce sens que, refusant le découragement et le défaitisme, doivent agir tous ceux qui sont attachés aux droits des Palestiniens et à la paix.

## La Conférence internationale sur la question de Palestine

Du 29 août au 7 septembre 1983, s'est tenue à Genève la Conférence internationale sur la question de la Palestine. L'Association France-Palestine y était représentée par Claude Bourdet, co-président, ainsi que par deux membres du bureau national, Jean-François Legrain et France Paramelle.

a Conférence internationale sur la question de Palestine, réunie par l'ONU conformément à des résolutions de l'Assemblée générale datant des 10 décembre 1981, 19 août et 10 décembre 1982, devait originellement se tenir à Paris, au siège de l'Unesco. La France cependant a tout fait pour que cette réunion ne se tienne pas dans sa capitale. Dans l'entretien qu'il a accordé à France-Palestine, le 18 avril dernier, M. Claude Cheysson avait défendu cette décision en alléguant le fait que le choix du lieu de la réunion avait été fait sans consultation préalable de la France et que la date de tenue, coïncidant avec l'anniversaire de l'attentat de la rue des Rosiers, serait considérée comme une inutile provocation débouchant sur les incidents violents. La Conférence même paraissait nocive à notre ministre des Relations extérieures, avec le risque qu'elle suscite des résolutions démagogiques et irresponsables, en contradiction avec les positions réalistes du Conseil national d'Alger. Le ministre, enfin, appelait ce projet de l'ONU pour expliquer la paralysie de la

diplomatie française de l'époque dans la résolution du problème palestinien, annonçant ainsi des initiatives en cas d'annulation du projet.

Conciliante, l'OLP qui ne "veut pas gêner ses amis français", accepte le repli de la Conférence sur Genève contre un engagement de la France à participer à la Conférence. Notre gouvernement a tôt fait de reprendre sa parole en boycottant quasiment la conférence préparatoire de juillet puis en envoyant pour seule délégation le représentant de la France à l'ONU, dans un rôle muet de simple observateur.

Cinq conférences régionales préparatoires ont précédé la tenue de la Conférence générale : du 29 mars au 1er avril à Arusha (Tanzanie) pour l'Afrique, du 11 au 15 avril à Managua (Nicaragua) pour l'Amérique latine, du 25 au 28 avril à Charjah (Émirats arabes unis) pour l'Asie occidentale, du 3 au 6 mai à Kua Lumpur (Malaisie) pour l'Asie orientale, enfin du 4 au 8 juillet à Genève pour l'Europe.

La Conférence a connu un grand



succès du point du vue de la participation. Cent trente sept délégations avaient été envoyées, dont cinquante et une au niveau ministériel. Un précédent est à retenir : pour la première fois depuis sa création, l'OLP avait rang de membre à part entière, au même titre que n'importe quel État. Sa délégation était d'ailleurs dirigée pa le chef du département politique de l'OLP, M. Farouk Kaddoumi, secondé par M. Zehdi Terzi, représentant permanent de l'OLP au Liban.

Il faut aussi retenir la participation très nombreuse des Organisations non-gouvernementales; plus de cent dix d'entre elles ont fait le voyage de Genève, comblant ainsi l'absence de certains États. Seize personnalités éminentes, enfin, avaient été conviées par les Nations Unies à exprimer leur point de vue. La conférence a été boycottée par deux pays : les États-Unis et Israël. L'ambassadeur d'Israël auprès des Nations-Unis à Genève (devenu depuis ambassadeur à Paris), M. Ovadia Soffer, a tenu deux conférences de presse afin d'"expliquer" la position de son pays. Sans jamais tenir compte des débats réels de l'assemblée, ni des propos pacifiques du président Arafat, l'ambassadeur a réitéré, devant des journalistes excédés, ses accusations habituelles : la conférence n'est qu'un appel à la guerre, lieu d'expression de tous les extrémismes; l'OLP signifie haine et désolation; tenue en otage par les pays arabes, elle tient à son tour le peuple palestinien en otage; les Palestiniens ont déjà leur pays, la Jordanie; revendiquer autre chose ne peut être que l'antisémitisme...

Une vingtaine de pays "occidentaux" ont choisi le statut d'observateur muet : C'était le cas de la CEE où seule la Grèce a tenu à occuper la place qui lui revenait. La république d'Irlande, quant à elle, malgré son statut d'observateur, a tenu à parler, de façon assez courageuse d'ailleurs. Certains journalistes ont osé dire que les démocraties occidentales étaient toutes absentes de Genève : l'Autriche, le Portugal, l'Espagne, la Finlande et la Suède avaient su prendre leur responsabili-

tés, comme la Grèce pour la CEE! L'ambassadeur Robert de Souza, recevant les Organisations non gouvernementales françaises, nous a exposé la position de la France. Selon lui, la participation française au seul titre d'observateur ne signifie en aucune façon un désintérêt pour la Conférence de la part de la France, qui préfère la négociation discrète, entre puissances au nombre restreint, directement concernées par le problème. M. de Souza donne pour preuve de cet intérêt la présence de la CEE toute entière, qui serait due à la France qui, au dernier moment, a su convaincre ses partenaires, et en particulier la République fédérale allemande de l'importance de cette présence. L'ambassadeur a cependant aussitôt que l'utilité d'un tel forum lui paraissait douteuse même si le pire était évité. Il a tenu dans sa conclusion à insister sur le fait que la France, en tant qu'observateur, ne participait aucunement à la rédaction du document final et ne se sentirait donc en aucun cas liée par ses propositions.

Si la France avait choisi une position



de repli au niveau gouvernemental, elle tenait sa place dans les séances de travail des organisations non-gouvernementales, avec une quinzaine d'associations. Outre l'AFP, l'ASFA et l'AMFP étaient représentées, ainsi que le Centre international d'information sur les prisonniers, déportés, disparus, palestiniens et libanais, le comité Israël-Palestine vivront, l'Appel des Juifs contre la guerre au Liban, l'Association parlementaire de coopération euro-arabe, Eurabia, la Cimade, le CCFD, le Mouvement des Juristes démocrates, etc.

Une des délégations les plus nombreuses d'ONG a sans aucun doute été l'israélienne. Un large échantillon des diverses tendances du mouvement de la paix israélien était représenté. En plus du général Peled, de Uri Avneri et de Felicia Langer, invités de marque de l'ONU, étaient présents Israel comittee for solidarity with Bir Zeit university - Comittee against the war in Lebanon, Israel council for Israeli-palestinian peace, Movement of democratic women, Women against the invasion of Lebanon, International movement of conscientious war resisters, Democratic front for peace and equality (Charlie Bitton). A ces forces de paix, s'ajoutaient plusieurs mouvements arabes israéliens : outre Tawfik Toubi, invité d'honneur de l'ONU, on trouvait des représentants du mouvement Fils de la terre, d'Um al-Fahem, Friends of the prisonners in Israel, Comittee for defense of arab land. Tout le monde a remarqué l'absence significative de La paix maintenant qui a refusé l'invitation de l'ONU, arguant du fait que la Conférence serait anti-israélienne, pure propagande ne débouchant pas sur une reconnaissance mutuelle.

L'ONU, enfin, avait opéré un choix intéressant de personnalités, invités d'honneur de la Conférence, appelés à prendre la parole devant la séance plénière. Outre les noms déjà cités, étaient présents, entre autres, M. Edward Saïd, historien palestinoaméricain de l'Université de Columbia, M. Paul Mc Kloskey, ancien sénateur américain qui avait rencontré le président Arafat lors du siège de Beyrouth, le rabin anti-sioniste

Emer Berger, le sénateur français Cécile Goldet. M. Bassam Chakaa figure de proue du nationalisme palestinien de l'intérieur, n'a pu répondre à l'invitation des Nations Unies; le permis militaire, nécessaire au maire destitué pour quitter Naplouse, lui a été refusé par les autorités israéliennes.

\* \*

La conférence a fonctionné dans trois instances différentes et complémentaires. Devant la séance plénière, s'exprimaient les pays membres ainsi que les invités de marque ; en fin de réunion, certains représentants des ONG - dont M. Claude Bourdet - ont pu prendre rapidement la parole. Dans le cadre d'un comité de rédaction, les membres de la Conférence, aidés d'experts, travaillaient sur les projets de textes issus des diverses conférences préparatoires en vue de mettre au point la déclaration finale et le programme d'action préconisé par la Conférence. Les ONG, quant à elles, se réunissaient chaque jour en commission, entendant un certain nombre d'intervenants, tout en travaillant à des projets de motions devant être soumises à l'écoute de la séance plé-

Le point culminant de cette Confé-

## La déclaration finale

La Conférence sur la Palestine s'est achevée avec l'adoption par consensus de deux textes. Dans une "déclaration finale", elle a retenu six "principes directeurs", devant, selon elle, servir de fondement à un réglement de paix au Proche-Orient:

"La Conférence internationale estime que les diverses propositions conformes aux principes du droit international qui ont été présentées sur cette auestion. tel le plan de paix arabe approuvé à la douzième Conférence arabe au sommet tenue à Fès en septembre 1982, devraient fournir les principes directeurs d'une action international concertée en vue de régler la question de Palestine. Ces principes directeurs comprennent les éléments suivants

a) la réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre État indépendant en Palestine:

b) le droit de l'Organisation de libération de la Palestine, le représentant du peuple palestinien, de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à tous les efforts, délibérations et conférences intéressant le Moyen-Orient;

c) la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et, par conséquent, la nécessité d'obtenir le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem:

d) la nécessité de résister et d'opposer un refus à toute politique et pratique israélienne dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, et à toute situation de fait créée par Israël, qui sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'implantation de colonies de peuplement, car ces politiques et pratiques constituent des obstacles majeurs à l'instauration de la paix au Moyen-Orient:

e) la nécessité de déclarer à nouveau nulles et non avenues toutes les mesures, législatives et administratives prises par

Israël, la puissance occupante, qui ont modifié ou visé à modifier le caractère et le statut de Ville sainte de Jérusalem, y compris l'expropriation de terres et de biens sis sur ces terres, en particulier la prétendue ''loi fondamentale'' sur Jérusalem et la proclamation de Jérusalem comme capital d'Israël: f) le droit à l'existence de tous les États de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues dans la justice et la sécurité pour tous, ce qui présuppose, comme conditions sine qua non, la reconnaissance et la réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, comme il est indiqué dans l'alinéa a) ci-dessus.

6) Afin de donner effet à ces principes directeurs, la Conférence estime qu'il est indispensable de convoquer, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, en vue de trouver une solution globale, juste et durable du conflit arabo-israélien, dont un élé-

ment essentiel serait la création d'un État palestinien indépendant en Palestine. Cette conférence de la paix devrait être convoquée sous les auspices de l'Organisatin des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit araboisraélien, y compris l'Organisatin de Libération de la Palestine, États-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et les autres États intéressés. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité a, au premier chef, la responsabilité de mettre en place des arrangements institutionnels appropriés, fondés sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, pour garantir et appliquer les accords issus de la conférence internationale de la paix."

La Conférence a également adopté un ''programme d'action'', en vue de ''permettre au peuple palestinien d'obtenir et d'exercer ses droits en Palestine conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux principes du droit international.''

rence aura sans doute été le discours du président Arafat, dont on trouvera des extraits ci-dessous. Les invités de marque ont, eux aussi, été très écoutés. Pour ce qui concerne les ONG, une partie des travaux a été empoisonnée par la présence d'un Israélien de Grande-Bretagne, antisioniste de tout poil, M. Uri Davis. Appelant à la suppression d'Israël de la carte, il a privé l'assemblée de la présence de MM. Peled et Avnery : crachant sur la mémoire de Issam Sartaoui, coupable d'avoir cherché à traiter avec Israël, il a conduit un membre de l'OLP à quitter la salle. Plusieur ONG, dont l'AFP, ont alors soutenu une initiative insistant sur le fait que les débats se déroulaient dans le cadre des Nations Unies, et par conséquent dans le cadre des résolutions de la communauté internationale. Les travaux ont été intéressants, par ailleurs, débouchant sur le souhait commun de voir maintenu un secrétariat onusien, chargé d'entretenir le lien entre les diverses ONG concernées par la Palestine.

Malgré le boycott des États-Unis et d'Israël, et le désengagement d'une bonne partie de l'Europe, malgré aussi le désintérêt coupable de la presse internationale — seul Libération a su envoyer José Garçon, Le Monde se contentant des papiers de sa correspondante locale, dont le sionisme ne pouvait rivaliser qu'avec l'inanité de ses analyses — cette Conférence aura su faire parler et écouter un large éventail des opinions internationales sur la question.

Même si de véritables initiatives concrètes - toujours empêchées par les mêmes États - n'ont pu être prises en vue du recouvrement de leurs droits par les Palestiniens, une fois de plus l'OLP, unique représentant légitime des Palestiniens, a été consacrée par la scène internationale, contre les tentatives de toutes origines vidant à faire éclater l'OLP ou à la soumettre à d'autres États. Pour la première fois l'OLP a été reconnue comme membre à part entière des Nations Unies. Une fois de plus, le président Arafat a publiquement fait état de la soumission de l'OLP aux résolutions de l'ONU, désignant ainsi la responsabilité guerrière d'Israël et de ses alliés niant à longueur de temps la justice et la paix.



## Déclaration du président Arafat

M. Arafat, soulignant qu'il s'adresse à l'ONU en son "nom personnel et au nom du Comité éxécutif de l'OLP, seul représentant légitime du peuple de Palestine'' fait part de son espoir que "la conférence permettra de dégager une position claire et rationnelle, fondée sur la légitimité internationale qui conduira à une paix fondée sur la justice pour la Palestine". C'est là aussi le souhait du "peuple de Palestine (qui) connaît dans sa vie quotidienne toutes les formes d'oppression et de répression", "du fait de la politique sioniste d'occupation et d'expansion". "Ce peuple combattant et courageux, qui supporte avec constance ses malheurs et ses souffrances, espère vivement que votre conférence réussira à faire triompher la volonté de la communauté internationale, qui s'efforce sincèrement d'appliquer les principes proclamés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme pour mettre un terme à la tragédie d'un peuple en lutte et le rétablir dans ses droits nationaux inaliénables, dont le droit au retour, à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, seule façon valable d'instaurer la paix au Moyen-Orient et de permettre à notre peuple d'être maître de ses destinées sur sa terre redevenue libre, de participer à son tour à l'instauration de la paix internationale et de contribuer au progrès de la civilisation."

M. Arafat a rappelé que la conférence se tient en vertue d'une résolution de l'ONU qui représente la légitimité internationale, pour discuter d'une question et d'une tragédie issue d'une résolution adoptée par l'ONU en 1947.

M. Arafat s'est ensuite lancé dans une violente attaque contre les États-Unis dont la politique ''dans son essence même, est non seulement contraire mais également préjudiciable à cette paix en faveur de laquelle ils plaident.'' Les États-Unis, ainsi, ne prennent aucune mesure pour s'opposer à la politique d'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés ; bien plus, ils empêchent l'adoption de mesures en opposant leur veto aux résolutions du Conseil de sécurité.

M. Arafat a ensuite critiqué le plan Reagan qui

a "privé le peuple palestinien de ses droits naturels en même temps qu'il le privait de ceux que lui reconnaît le droit international". Il a également dénoncé l'opposition des États-Unis au plan soviétique et au projet de paix franco-egyptien, ainsi que le désaveu exprimé par les États-Unis après l'accord Gromyko-Vance d'octobre 1977 sur la base d'un réglement politique du problème du Proche-Orient. Parallèlement aux obstacles imposés par les États-Unis au peuple palestinien, note M. Arafat, les États-Unis "mettent des moyens énormes au services des politiques agressives d'Israël''. Le président de l'OLP prend ainsi les États-Unis "responsables de la constitution de cette énorme puissance militaire". également dénoncé l'attitude des États-Unis lors du siège de Beyrouth où le manguement à leurs engagements a conduit aux massacres des populations civiles. Il s'en est pris ensuite au "prétendu accord libano-israélien qui viole en fait la souveraineté libanaise, récompensant ainsi les envahisseurs israéliens de leur agression et des massacres individuels et col-lectifs qu'ils ont commis''. Il a enfin dénoncé les agressions contre les peuples syrien au Golan et égyptien à Taba. Comme tous les autres peuples, mon peuple, a dit M. Arafat, rejette la guerre et lutte pour la justice. Pour ces raisons, l'OLP a adopté le plan arabe de Fès, rejeté seulement par les États-Unis et Israël, dans le silence de certains États occidentaux.

M. Arafata alors stigmatisé cette affaire de l'Europe occidentale, indiquant que la mentalité colonialiste continue d'inspirer la politique de ces États. ''Il est temps que l'Europe ne se contente plus de déclarations verbales et prenne des mesures concrètes si elle ne veut pas perdre la confiance de la nation arabe et finalement mettre en péril ses propres intérêts.''

M. Arafat a ensuite soumis à l'assemblée une série de sept idées qui selon lui permettraient de mettre en œuvre le recouvrement des droits du peuple palestiniens :

I. Le Moyen-Orient est une région d'une importance vitale en ce qui concerne l'instauration de la paix car elle a une influence directe